

« Femmes en détresse », des émissions radios afin de porter assistance aux Femmes victimes de violences sur la chaîne 2 de l'Office de Radio Télédiffusion du Mali (ORTM).

Le cas des viols

L'association « Femmes et TIC » avec les appuis stratégiques et financiers de l'Association chrétienne WACC du Canada et de l'Institut International pour la Communication et le Développement (IICD), a organisé une série d'émissions radios dont les thèmes portent sur les violences à l'égard des femmes au Mali.

Au nombre de dix (14) émissions au total, elles se sont déroulées les Mercredis :

- 03, 10, 17, et 24 juin ;
- 01, 08, 15, 22 et 29 juillet ;
- 5, 12 et 19 août ;
- 23 et 30 septembre 2009.



Le but de ces émissions est d'aider les femmes maliennes en générale et en particulier celles victimes de violences, à acquérir des informations utiles d'ordres juridique et médical, tout en restant dans l'anonymat.

Quand l'on considère que les violences sur les femmes sont des thèmes tabous au Mali, on comprend à quel point des telles informations sont cruciales pour ces femmes afin qu'elles puissent s'en sortir.

C'est d'ailleurs, une première au Mali, qu'une association de femmes œuvrant dans le domaine des TIC, vise à lutter contre les violences faites aux femmes à travers l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), notamment la radio.

L'activité prévoit en tout quatorze émissions radios pour (10) dix thèmes qui sont : Le viol, le viol collectif, le viol dans le foyer, les violences physiques, les violences morales (le droit à la parole), l'excision, l'inceste, les violences traditionnelles (le mariage forcé), les violences religieuses (le port des tenues noirs) et la pédophilie.

Les trois premières émissions avaient des thèmes liés au viol sur une femme « Le Viol sur une Femme, le viol collectif sur une femme, le viol dans le foyer ».

Les émissions ont été présentée par Mlle Rokia DOUMBIA, animatrice à la chaîne 2 (la radio nationale du Mali) et Mlle Assétou DIARRA la coordinatrice de l'association « Femmes et TIC ».

Les émissions avaient pour invités : le Dr Oumar TRAORE Psychologue et Maître Djakaridja TRAORE,



juriste à la clinique juridique « Dèmè-So ». elles ont duré chacune deux heures de temps.

Considérant que la radio est l'un des moyens de communication les plus abordables pour les femmes au Mali, le groupe « Femmes et TIC » a donc décidé de passer par elle pour atteindre le maximum de femmes afin de répondre à leurs attentes.

Les émissions se sont déroulées en deux phases : une première partie intitulée "L'avis du spécialiste" qui consiste à donner la parole aux invités afin qu'ils donnent les informations utiles en ce qui concerne les aspects psychologique et juridique. La deuxième partie de l'émission appelée "Avez-vous besoin d'aide" donnera la parole aux auditeurs pour leurs contributions et leurs témoignages.

Durant ces émissions, les deux spécialistes ont parlé des différentes formes de viols pratiqués au Mali, de leurs causes et des peines encourues par les violeurs.

Le Docteur TRAORE a surtout mis l'accent sur le traumatisme psychologique qu'un viol provoque chez une femme. Il a aussi exhorté l'entourage et les proches des victimes de viol à plus de compréhension et de soutien envers la victime. Car au Mali les gens ont plus tendance à croire que les femmes victimes de viols sont des « provocatrices » et des « chercheuses » d'hommes.



Selon lui, le viol peut provoquer un traumatisme énorme chez sa victime : « par exemple, la peur du mariage ou d'un rapport sexuel, le manque d'amour pour sa propre personne car se sentant souillée, sale et dégoûtante, et cela peut même emmener certaines victimes à se suicider. »



Pour Maître Djakaridja TRAORE, beaucoup de viol reste impuni au Mali, car très souvent les victimes ne portent pas plainte et aussi celles qui le font abandonnent leurs poursuites.

Cela s'explique d'une part par la crainte de ces victimes face à l'opinion publique, la famille, la honte et d'autre part par l'intervention de la famille du coupable et de la société civile pour éviter la prison au fautif. Il a signalé que le

coupable d'un viol peut écorcher d'une peine de prison de 5 à 25 ans selon la gravité de l'acte et selon que la victime soit mineure ou majeure.

De leur côté, les auditeurs ont appelé pour féliciter l'initiative et ont tous condamné cet acte qu'est le viol. Certaines auditrices ont même fait des témoignages sur des histoires similaires. D'autres auditeurs ont voulu avoir plus de précision sur les procédures judiciaires à entamer en cas de viol. De façon générale, tous trouvent que c'est un acte de cruauté qui mérite d'être plus sévèrement puni par la justice.

Dans son allocution en début d'émission, la Coordinatrice de l'association « Femmes et TIC » Mademoiselle Assétou DIARRA, n'a pas manqué de

remercier leurs partenaires financiers, l'association WACC et IICD, qui ont bien voulu les accompagner dans cette activité. Pour terminer, elle a lancé un appel aux femmes victimes de viol à porter plainte et à se faire suivre par un psychologue afin de surmonter leur douleur et de lutter contre ce fléau au Mali.

Après cette phase d'enregistrement des émissions, dix courtes vidéos seront réalisées sur les témoignages des femmes victimes de violences.

Ina TRAORE